

CRÉDIT D'IMPÔT PRÊT À TAUX ZÉRO RENFORCÉ (DIT PTZ+)
(Article 244 quater V du code général des impôts)

Au titre de l'année¹

Exercice du au

Dénomination de l'entreprise	
Adresse	
N° SIREN	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS * ☐

Dénomination de la société mère		N° SIREN	
Adresse			

I - MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE

Crédit d'impôt de l'entreprise imputable ou à reverser (dans cette hypothèse mentionner le montant précédé du signe "-")	1	
Quote part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées imputable ou à reverser (dans cette hypothèse mentionner le montant précédé du signe "-") reporter le montant indiqué ligne 4	2	
Montant total du crédit d'impôt imputable ou à reverser (lignes 1 + 2)	3	

II - PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		4

* Cocher la case.
¹ Préciser l'année concernée.

III - RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES ²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
TOTAL		

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l'imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 3.